

<http://www.la-sociale.online/spip.php?article136>

Sur les traités européens : être précis

- Actualité -

Publication date: jeudi 4 avril 2019

Copyright © La Sociale - Tous droits réservés

Peut-on dire que les traités européens sont sans légitimité démocratique ? Au sens strict non. Ils ont été adoptés selon les procédures légales et en tant que traités ils sont naturellement au sommet de la pyramide des normes.

Si on pense, et je le pense, que ces traités sont néfastes, il faut les réviser ou les dénoncer et le dire clairement. Dire clairement quels traités on dénonce (par exemple : Lisbonne, Amsterdam, Maastricht ou le traité de Rome) ou quels traités on veut réviser et comment. Le flou des souverainistes sur ces questions permet certainement d'expliquer (partiellement) leur émiettement et leur peu de succès électoral.

Je fais une proposition : pour regagner de la liberté, la première condition est de sortir du carcan disciplinaire qu'est l'euro. Revenir à la monnaie nationale en gardant une monnaie commune (on pourrait très bien avoir une double circulation monétaire). Cette idée pourrait être soutenue par nos cousins méditerranéens qui y trouveraient eux aussi beaucoup d'avantages. Et cela ne défriserait pas tous les pays d'Europe qui ne sont pas dans l'euro et s'en portent plutôt pas plus mal.

Par ailleurs, il serait intéressant de faire la liste des mesures prises par nos gouvernements ces dernières années au nom de la discipline de l'UE alors que la discipline de l'UE ne l'exige nullement : ni la privatisation des autoroutes, ni celle des aéroports, ni la vente à la découpe d'Alstom aux Américains ne sont dans les traités. Ici c'est la "servitude volontaire" des gouvernements de traîtres et de collabos qu'il faut mettre en cause.